

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Laëtitia OLIVIER

N° 96482-2022/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2022
N° 32-2022/RAP-COM

RAPPORT
des commissions conjointes de la culture et de la jeunesse, des sports et des loisirs
(Culture-JSL)
du jeudi 7 juillet 2022

Le **jeudi 7 juillet 2022 à 11 heures 30**, les commissions conjointes de la culture et de la jeunesse, des sports et des loisirs (Culture-JSL) se sont réunies sous la présidence de M. Petelo Sao, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **Rapport n° 82365-2022/1-ACTS** : projet de délibération relative à la participation de la province Sud au programme Territoires Volontaires - *délibération APS* ;
- **Rapport n° 77254-2022/1-ACTS** : projet de délibération fixant les conditions d'habilitation des organismes adhérents au dispositif d'accès aux activités sportives, culturelles et artistiques dénommé « Clic & mouv' » au bénéfice des jeunes de la province Sud - *délibération BAPS*.

Présents :

Membres de la commission de la culture :

Mme Veylma Falaeo, Mme Inès Kouathe, M. Lionel Paagalua, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Léa Tripodi et Mme Aniseta Tufele.

Membres de la commission JSL :

Mme Marie-Jo Barbier, Mme Nadine Jalabert, Mme Inès Kouathé, Mme Maria-Isabella Saliga Lutovika et Mme Laura Vendegou.

Absents :

Membre de la commission de la culture :

M. Jean Kays.

Membres de la commission JSL :

M. Jean-Gabriel Favreau et Mme Annie Qaeze.

Procurations* :

Membre de la commission JSL :

M. Alesio Saliga donne procuration à Mme Marie-Jo Barbier

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 7 membres présents et 1 membre absent pour la commission de la culture et soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés pour la commission de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

M. Lionnel Brinon, Mme Amandine Darras, M. Aloisio Sako et Mme Naïa Wateou.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud ;

M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

M. Christophe Vergès, secrétaire général adjoint en charge du pôle transition écologique (SGA-TE) ;

Ainsi que par :

Mme Christine Aïta, directrice adjointe de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

Mme Vaïtiaré Brizard, chef de service adjointe de la réglementation et des affaires juridiques (SAJR/DAJI) ;

M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Philippe Le Poul, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;

M. Jérôme Levy, chargé d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;

Mme Rosalie Mbessa, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;

Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **Rapport n° 82365-2022/1-ACTS** : projet de délibération relative à la participation de la province Sud au programme Territoires Volontaires - *délibération APS* ;

Le déploiement du dispositif de service civique universel au sein de la province Sud dans le cadre de la délibération provinciale n° 43-2018/APS adoptée le 13 juillet 2018, a permis à ce jour à 245 jeunes de s'engager au sein de la collectivité provinciale sur une période de 6 à 12 mois dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la santé, de l'environnement, des loisirs et des sports. Une nouvelle offre à l'échelle internationale est aujourd'hui accessible à travers le programme Territoires Volontaires.

Suite à sa candidature déposée dans le cadre de l'appel à manifestation Collectivités Territoriales entre le 15 février et le 30 mars 2022, la province Sud a été retenue comme étant éligible par le comité de pilotage du programme Territoires volontaires.

La gouvernance de ce programme :

Prévu pour une durée de 3 ans (clôture en décembre 2024), le programme Territoires Volontaires associe outre le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et France Volontaires, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), l'Agence nationale du Service Civique, Régions de France, l'Assemblée des Départements de France, l'Association des Maires de France et Cités Unies France.

Les objectifs généraux de ce programme sont les suivants :

- accroître significativement le nombre de volontaires internationaux mobilisés dans le cadre de l'Action Internationale des Collectivités Territoriales (AICT) à travers la réalisation de 250 missions en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- faciliter l'accès au volontariat pour les collectivités territoriales à travers un dispositif clés en main et un soutien financier renforcé de la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales avec un accompagnement coordonné par France Volontaires et assuré par le réseau d'opérateurs identifiés par le programme.

La présentation du programme :

Ce programme est la déclinaison du service civique universel à l'échelle internationale. Le volontaire est toujours dans une démarche destinée à aider les autres tout en vivant une expérience unique et enrichissante en s'engageant sur une mission à l'étranger.

Il vise à développer l'engagement de la collectivité en faveur du :

- **Service Civique à l'International (SCI)** pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap, sans condition de diplôme, d'expérience professionnelle ou de formation préalable, afin de réaliser une mission d'intérêt général à l'étranger de 6 à 12 mois ;
- **Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)** pour les personnes majeures, sans condition de nationalité et sans limite d'âge - ce sont pour la plupart des professionnels diplômés expérimentés ou non – qui a pour objet l'accomplissement d'une mission d'intérêt général à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire de 12 à 24 mois ;
- **Service Civique Accueil Volontaires internationaux** qui pourrait permettre à la collectivité à l'avenir de recevoir des jeunes étrangers en Nouvelle-Calédonie (*dispositif au bénéfice de la Nouvelle-Calédonie non encadré pour l'instant par le code du service national*).

Les bénéficiaires de ce programme pour les volontaires :

Le programme met en avant le suivi des jeunes, avant, pendant et après leur mobilité, et prend en compte l'intégration du projet professionnel et personnel des jeunes. Les projets doivent permettre aux jeunes de restituer leur expérience auprès des acteurs de leur territoire (entreprises, associations, établissements scolaires et de formations, etc.).

Ces compétences individuelles et collectives favoriseront l'implication des jeunes de la province Sud dans diverses instances formelles et informelles. Par ailleurs, l'ouverture sur la région Pacifique apporte un enrichissement professionnel et personnel au volontaire qui pourra ensuite partager cette expérience avec ses pairs. Ce programme contribue ainsi pleinement à améliorer les conditions d'autonomie et le bien-être des jeunes par leur engagement citoyen.

Dans ce programme, sont pris en charge les frais suivants : une indemnité d'installation, une couverture sociale, un logement, une assistance rapatriement/responsabilité civile, les frais de transport et visas, des formations au départ et au retour des volontaires ... etc ainsi qu'une indemnité mensuelle comme suit :

- **pour un Service Civique à l'International (SCI)** : 75 229 francs CFP ;
- **pour un Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)** : 107 397 francs CFP ;
- **pour un Service Civique Accueil Volontaires internationaux** : 69 277 francs CFP.

Les engagements de la province Sud :

Cette éligibilité de la collectivité provinciale au programme permet de bénéficier d'un accompagnement de projet dans le cadre d'une convention tripartite à signer entre France Volontaires, la province Sud et un opérateur qu'il restera à identifier. Cette convention est actuellement en cours de rédaction. Le rôle de chacun sera ainsi défini de la phase de rédaction des offres de mission à la phase d'évaluation du projet.

L'appui par France Volontaires et son réseau partenarial permet de construire et mettre en œuvre des missions de volontariat à l'international. Il inclut un volet de renforcement de capacités en matière de mobilisation de volontaires en collectif, ainsi qu'un second volet autour de la co-conception et du portage des missions de volontariat.

D'un point de vue financier, la participation de la province Sud se déclinerait comme suit :

- **pour un Service Civique à l'International (SCI)** pour 8 mois dont 6 mois dans le pays : participation de 27% du coût total soit 421 235 francs CFP ;
- **pour un Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)** pour 12 mois : participation de 25% du coût total soit 841 992 francs CFP ;
- **pour un Service Civique Accueil Volontaires internationaux** pour 8 mois dont 6 mois

dans le pays : participation de 31% soit 534 598 francs CFP.

Les perspectives :

La province Sud pourrait par la suite candidater à l'appel à projets Jeunesse annuel pour des projets de coopération décentralisée et selon les résultats de l'évaluation élargir cette opportunité à un nombre plus important de volontaires.

A ce titre, il vous est proposé d'approuver la participation de la province Sud au programme Territoires Volontaires et d'habiliter le Bureau de l'assemblée de province à approuver la convention avec France Volontaires et l'opérateur qui sera choisi dans le cadre du programme Territoires Volontaires et ses avenants éventuels. Il est également proposé d'habiliter la Présidente de l'assemblée à signer ladite convention et ses avenants.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Une présentation a été faite par la direction de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS).

Dans la discussion générale, Mme Kouathé a demandé des précisions sur les pays accueillant le dispositif ainsi que sur les critères qui permettent de sélectionner les jeunes pour ce programme.

Mme Aïta a précisé que le réseau des pays partenaires concernait des pays en voie de développement dont le Vanuatu, les îles Fidji, le Cambodge, les Philippines, le Vietnam et l'Inde. M. Le Poul a ensuite indiqué qu'il n'y avait pas un travail d'identification de public spécifique, mais il est envisagé de passer par le réseau des jeunes qui ont déjà bénéficié du service civique.

Suite à ces remarques, Mme Kouathé a expliqué qu'en province Nord, les jeunes en difficultés sont priorisés afin de les ouvrir au monde et de leur offrir une chance de s'insérer par la suite.

Puis, Mme Tiéoué s'est interrogée sur le coût de l'opération et le nombre de jeunes concernés. Elle a regretté qu'il faille signer avec des organismes extérieurs pour trouver des solutions d'insertion pour les jeunes du territoire. Des solutions locales doivent être privilégiées afin de mieux intégrer les jeunes calédoniens dans le développement de leur pays.

Concernant le coût, Mme Aïta a expliqué que pour le moment, la province Sud s'est engagée sur deux services civiques à l'international (SCI) avec une participation de 27 % du coût total, soit 842 470 francs CFP ainsi que pour deux volontariats de solidarité internationale (VSI) pour une participation de 25 % du coût total, soit 1 683 984 francs CFP.

M. Brial a alors précisé que le programme Territoires Volontaires était complémentaire du service civique et ne le remplaçait pas.

Ensuite, Mme Sakilia a salué l'initiative de la province dans la mise en place du dispositif et a rebondi sur les propos de Mme Tiéoué. Lorsque la province Nord a mis en place ce système, les communes ont été consultées pour lancer une dynamique et proposer de réels volontaires, dans le but d'apporter un véritable retour dans le bassin. Elle a suggéré de mettre en place un réseau sur le territoire, afin d'installer des antennes à l'international avec des cadres locaux qui s'expatrient, plutôt que de passer systématiquement par France Volontaires.

En réponse, M. Blaise a rappelé le coût en fonctionnement et en moyens humains, et que c'est au gouvernement d'étudier ce type de dispositif au niveau du territoire puisque les relations extérieures sont de son ressort. En complément, Mme Wateou a souligné que le service civique était un dispositif qui fonctionnait, avec d'ailleurs de plus en plus de demandes. Compléter ce dispositif, en proposant une expérience à l'étranger, demande de s'appuyer sur un organisme existant qui dispose d'un réseau solide, où l'accompagnement est assuré comme c'est le cas de France Volontaires.

En outre, M. Sao est revenu sur la participation des 27 % afin de savoir quelle était la part prise en charge par la province Sud et quels organismes portaient les 73 % restants.

Mme Aïta a indiqué que les 27 % concernaient la part de la province Sud et que le reste du

financement était réparti entre le ministère des affaires étrangères et la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales.

Enfin Mme Tiéoué s'est étonnée que le programme Territoires Volontaires dépende du ministère des affaires étrangères puisque la Nouvelle-Calédonie est un territoire français.

M. Brial a alors précisé que le partenariat se faisait avec des pays étrangers d'où le rattachement au ministère des affaires étrangères.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 3 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, Mmes Veylma Falaeo, Maria-Isabella Saliga Lutovika et M. Petelo Sao, se sont abstenus au vote de ces articles, indiquant réserver leur avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Inès Kouathe s'est abstenue au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Commission de la culture :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Lionel Paagalua, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Léa Tripodi et Mme Aniseta Tufele).

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, Mme Veylma Falaeo et M. Petelo Sao, se sont abstenus au vote de ce projet de texte, indiquant réserver leur avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Inès Kouathe s'est abstenue au vote ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Commission JSL :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Marie-Jo Barbier, Mme Nadine Jalabert, M. Alesio Saliga et Mme Laura Vendegou).

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, Mme Maria-Isabella Saliga Lutovika s'est abstenue au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Inès Kouathe s'est abstenue au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

- **Rapport n° 77254-2022/1-ACTS** : projet de délibération fixant les conditions d'habilitation des organismes adhérents au dispositif d'accès aux activités sportives, culturelles et artistiques dénommé « Clic & mouv' » au bénéfice des jeunes de la province Sud - *délibération BAPS*.

L'assemblée de la province Sud a voté en date du 25 mai 2022, un dispositif provincial dénommé « Clic & mouv' » dont l'objet est de permettre aux jeunes âgés de 11 à 15 ans de bénéficier d'une aide financière sous forme d'un crédit annuel d'activités d'un montant de quinze mille (15 000)

francs CFP afin d'accéder *via* une plateforme numérique à une offre diversifiée d'activités sportives, artistiques et culturelles attractives et de proximité.

Comme indiqué dans l'article 8 de la délibération n° 35-2022/APS, les organismes souhaitant adhérer au dispositif Clic & Mouv' sont habilités par la province Sud dans les conditions définies par la présente délibération citée en objet.

L'habilitation de la province Sud permet de contrôler que l'ensemble des critères répondant aux exigences du dispositif Clic & Mouv' soient remplis afin de garantir une offre de qualité et adaptée aux jeunes et aux conditions réglementaires régissant les activités culturelles, artistiques et sportives. L'habilitation est accordée aux organismes qui souhaitent intégrer le dispositif Clic & Mouv'.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

En propos liminaires, M. Brial a expliqué qu'il s'agissait de cadrer la partie administrative, encadrement, tarification et de définir les activités afin de pouvoir habilitier les futurs prestataires du dispositif Clic & Mouv'.

Les conseillers n'ont formulé aucune observation particulière dans la discussion générale.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 3 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Article 4 : Avis favorable des commissions.

Mme Tiéoué a souhaité savoir si ce dispositif concernait toutes les associations sportives ce que M. Sao lui a confirmé.

Article 5 : Avis favorable des commissions.

M. Sao a demandé des précisions concernant les messages de notification qui seront envoyés. M. Brial a rappelé que le dispositif est mis en place via une application à télécharger et qu'il est donc nécessaire de posséder un téléphone avec une connexion internet.

Articles 6 et 7 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Article 8 : Avis favorable des commissions.

Mme Tiéoué est revenue sur les nombreux bénévoles qui interviennent en milieu associatif et a demandé s'il y avait désormais une obligation d'être diplômé notamment pour intervenir dans des structures sportives.

M. Brial a précisé que pour certaines activités, il fallait avoir une formation requise et M. Le Poul a ajouté qu'une nouvelle délibération était en préparation afin de pouvoir bénéficier d'un maximum d'acteurs sans une obligation systématique de diplôme.

Article 9 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Article 10 : Avis favorable des commissions.

Mme Sakilia a rappelé que certaines tribus étaient reculées et elle a souhaité savoir ce qui a été

*envisagé afin de permettre aux jeunes de ces tribus de bénéficier du dispositif Clic & Mouv'.
M. Le Poul a répondu que deux solutions sont envisagées : des transports organisés pour aller vers les infrastructures sportives mais également des déplacements d'intervenants sur site afin de développer l'activité en tribu.*

Article 11 et 12 : Avis favorable des commissions, sans observation

Commission de la culture :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Veylma Falao, Mme Inès Kouathe, M. Lionel Paagalua, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Léa Tripodi et Mme Aniseta Tufele)

Commission JSL :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Marie-Jo Barbier, Mme Nadine Jalabert, Mme Inès Kouathe, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga Lutovika et Mme Laura Vendegou).

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission de la culture a clôturé la réunion à 12 heures 04.

**Le président de la commission
de la culture**



Petelo Sao